

Le saviez-vous?

En 2015, l'association *la Nuit de la lecture* a créé la première boîte à livres de Suisse. Elle a ensuite rédigé un guide, utile à de nombreuses initiatives de quartiers et de villages romands, pour la plupart répertoriées sur le site web de l'association. En respectant quelques règles, il est possible d'éviter les débordements parfois redoutés, en particulier par certaines autorités politiques. A propos, quel rôle peuvent tenir les communes? Pour Xavier Vasseur, responsable du comité de la Nuit de la lecture, elles doivent prendre le relais en intégrant les boîtes à livres dans leur mobilier urbain, au même titre que les bancs, poubelles ou fontaines, à proximité des places, des bibliothèques, des EMS ou des garderies. L'époque des cabines téléphoniques vides étant révolue, les associations ne disposent plus d'infrastructures résistant aux intempéries, solides et sûres, à moindre

coût. Tout en soutenant leur création, une administration communale peut rester à l'écart de l'entretien des boîtes et éviter certains reproches, plus rares vis-à-vis de bénévoles. Si un suivi est nécessaire deux à trois fois par semaine, il ne dure en général qu'une dizaine de minutes. Le but est de trier les livres inappropriés ou sans succès après un mois. La boîte du Valentin, à Lausanne (illustration), contient une moyenne de 600 ouvrages qui trouvent preneuse ou preneur en quinze jours. Dans le canton de Fribourg, à La Sonnaz, quand la commune a dû fermer temporairement la boîte qu'elle gère dans le préau de l'école primaire, pour des raisons de sécurité, les habitants se sont informés sur la date de la réouverture. Preuve que la demande est là. Si vous souhaitez un coup de pouce pour la création d'une boîte et son entretien, rendez-vous sur www.lanuitdelalecture.ch.

